

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 03 septembre 2025
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 03 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE –M.PRIME – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN –S.TACHEAU

Convocation : le 26 août 2025

Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné M.LEFORT – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à S.ROUSSELET

Absents :

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Ordre du jour :

- 1** - Présentation récapitulatif profils acquéreurs tranche 2 ZAC (Terres de Bourg sud)
- 2** - Vente maison du Ruisseau
- 3** - Demande de subvention par VYV3 pour EHPAD La Vraie-Croix
- 4** - Devis Glyscène et restaurant scolaire
- 5** - Fixations loyers : logement au-dessus restaurant Fleur d'Aubépine (suite aménagement combles)
- 6** - Décision modificative budget annexe Le Grand Courtil
- 7** - Rapports Questembert Communauté 2024 :
 - Administration générale
 - Déchets
- 8** - Questions diverses

1 - PRÉSENTATION RÉCAPITULATIF PROFILS ACQUÉREURS TRANCHE 2 ZAC (TERRES DE BOURG SUD)

Pour rappel, c'est Morbihan habitat qui commercialise les 23 terrains du lotissement des Terres de Bourg :

15 terrains ont été cédés à des primo accédants, 5 à des non primo accédants (mais pour l'acquisition de leur résidence principale), 1 a été vendu à un investisseur (parents qui construisent pour leur enfant)

Reste 2 lots à vendre sur cette tranche Sud.

La tranche Nord sera précommercialisée à partir de 2026.

2 - PRIX DE VENTE MAISON DU RUISSEAU

Un acheteur pour la maison de la rue du Ruisseau (parcelle Z0197) s'est manifesté et a fait une proposition au prix, qui avait été fixé à 180 000 €. Le conseil se prononce pour accepter cette cession.

Adopté à l'unanimité

3 - DEMANDE DE SUBVENTION PAR VYV3 POUR EHPAD LA VRAIE-CROIX

VYV3 demande une subvention concernant le remplacement de la chaudière, qui a plus de 30 ans, pour un mode de chauffage en biomasse.

La demande de subvention porte sur une partie de l'étude et l'audit pour un montant de 7283 € (6070 € HT).

Cela fait partie des obligations en tant que propriétaire des murs de fournir ces diagnostics.

Adopté à l'unanimité

4 - DEVIS GLYSCÈNE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Dans la grande salle de la Glyscène, il y a une caméra plutôt destinée à un usage extérieur, alors qu'il serait judicieux de surveiller le hall d'entrée et la cour du restaurant scolaire.

Le devis pour la modification (remplacement caméra) et la pose d'une caméra supplémentaire est de 1 161 € HT

Adopté à l'unanimité

Demande de devis en cours pour la Mairie : Il reste également des modifications d'accès sur la porte entrée personnel à faire via des badges en lieu et place des clés, l'automatisation d'une porte au hall d'entrée et le changement de la porte principale par des portes coulissantes avec ouverture automatique (pour faciliter l'inclusion et l'accès des personnes à mobilité réduite, car ces portes sont très lourdes)

5 - FIXATIONS LOYERS : LOGEMENT AU-DESSUS DU RESTAURANT FLEUR D'AUBÉPINE (SUITE A L'AMÉNAGEMENT DES COMBLES)

Les travaux sont en cours pour l'aménagement des combles du logement au-dessus du restaurant, ce qui permettra aux locataires de bénéficier d'une pièce supplémentaire. Un recalcul de la superficie sera fait dès que les travaux seront terminés et l'augmentation sera appliquée à compter du 01/10/2025.

Le prix pour la location des biens appartenant à la commune est fixé à 9,50 € du m². C'est ce tarif qui sera appliqué uniquement sur l'extension.

Adopté à l'unanimité

6 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE LE GRAND COURTIL

Le projet de lotissement du Grand Courtil est gelé dans l'immédiat dans l'attente du prochain PLUI. Néanmoins l'entreprise qui réalise l'étude a démarré son travail et a adressé une facture d'acompte de 3 800 €. Le conseil doit valider le paiement de cette facture.

Adopté à l'unanimité

7 - RAPPORTS QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ 2024 :

Administration générale

Présentation du rapport annuel sur les ressources humaines, les moyens financiers, les dotations, les recettes, les dépenses (les principaux étant les déchets, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et l'enfance jeunesse). Sur les principaux budgets, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux charges de fonctionnement (sauf léger décalage pour le CIAS)

Déchets

Présentations du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets : diverses animations sont organisées pour la formation, des animations scolaires, l'aide à l'utilisation de couches lavables... L'objectif de réduction des déchets est de 15 % entre 2010 et 2030. Nous sommes actuellement à 529 kg de déchets par an et par habitant, Il y a eu une baisse de fréquentation sur les déchèteries : en moyenne 6 passages par an. Seulement 185 foyers ont fait plus de 15 passages. Les déchets ménagers représentent 95 kg par habitant et par an.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Une vente est en cours sur le secteur UA : soumise à approbation du conseil municipal pour le droit de préemption. Il s'agit de la vente d'une maison à proximité de l'étang. Il est proposé de ne pas préempter.

Adopté à l'unanimité.

Validation du devis ponçage et vitrification du sol, poutres et portes pour l'aménagement des combles dans le logement au-dessus du restaurant : 3 778 € HT

Et le remplacement du ballon d'eau chaude : 200 L pour 1 092 €

Salle des sports : il y a 2 ballons de 500 L dont 1 qui fuit : Réflexion avec l'entreprise sur le meilleur choix en intégrant la gestion du risque sanitaire.

Accord donné à l'association du foot pour repeindre leur local.

Label National des villes et villages fleuris : suite à la déambulation avec le jury, nous attendons le résultat des délibérations, qui aura lieu le 17 septembre prochain.

Langroez en fête : préparation de la journée du samedi 6 septembre.

Hébergement des artistes dans le cadre de Festimômes samedi 18 octobre.

Trésor du Morbihan : lancement de l'appli avec un parcours dans la commune.